

L'orpaillage en Guyane

la Direction générale de la santé⁵. Ces études sanitaires, effectuées de 1994 à 1997, ont montré que les habitants de plusieurs villages amérindiens avaient des teneurs en mercure supérieures aux recommandations de l'OMS (cf encadré p. 23). Différentes investigations complémentaires ont alors et depuis apporté la preuve du lien direct entre empoisonnement par le mercure et activités d'orpaillage le long des rivières en amont des villages.

C'est pourquoi la FOAG a déposé en janvier 2001 plainte contre X pour infraction aux articles 221-5, 221-6, 222-15, 223-1 et 223-6 du Code pénal et pour tous les autres crimes et délits qui pourraient apparaître en cours d'instruction.

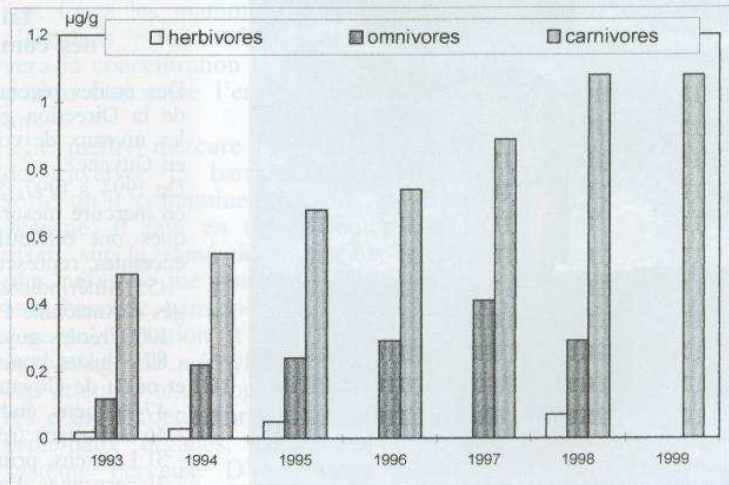
Ce faisant, la FOAG s'est constituée partie civile, aux côtés des populations Wayana et Emérillon des villages amérindiens du Haut-Maroni et du Tampok. Aujourd'hui, en janvier 2002, la juge d'instruction, Mme Malardel, poursuit ses investigations et nous espérons que le procès pourra s'ouvrir courant 2002.

Et les autres mangeurs de poissons empoisonnés par le mercure ?

Hormis l'homme, d'autres animaux qui se nourrissent de poissons contaminés par le mercure pourraient être menacés.

Parmi les mammifères, trois espèces intégralement protégées⁶ retiennent l'attention. Deux espèces de loutres coexistent en Guyane, la grande *Pteronura brasiliensis* et la petite *Lontra longicauda*, et toutes deux vivent encore le long des criques et fleuves pollués par l'orpaillage : Tampok, Marouini, Waki, Grand Inini, Litani, Grand Abourami... L'opossum aquatique, *Chironectes minimus*, appelé yapock, se nourrit de petits crustacés (crabes essentiellement) et de petits poissons ; lui aussi pourrait accumuler énormément de mercure en rapport avec son mode de vie.

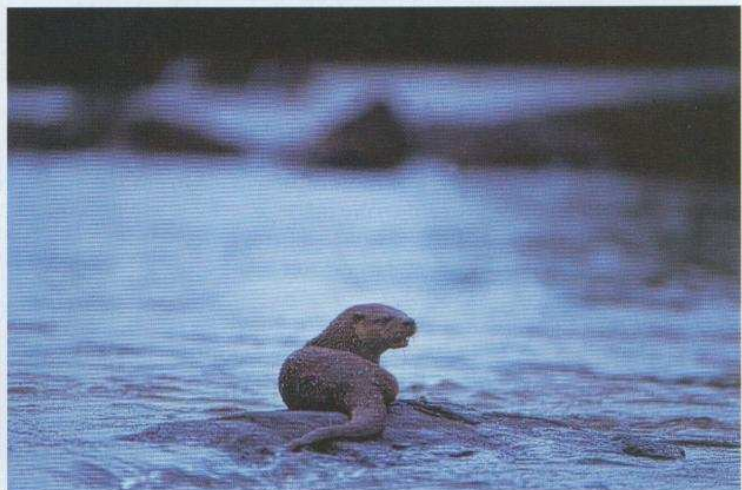
Parmi les oiseaux, les martins-pêcheurs (les cinq espèces de Guyane, dont le martin-pêcheur à ventre roux) et les hérons (agami, cocoï et bihoreau blanc) se nourrissent très majoritairement de poissons. Du côté des reptiles, il est urgent et nécessaire de réaliser des analyses sur les caïmans (à lunettes, rouge et gris) consommés par la population. De tels travaux sont en cours (Alain Boudou, communication personnelle) et devraient bientôt nous éclairer sur l'étendue des contaminations mercurielles concernant ces animaux en



Evolution de la concentration en mercure dans les muscles de trois catégories de poissons échantillonnés à Petit-Saut et le long du fleuve Sinnamary en aval du barrage. Depuis la mise en eau du barrage de Petit-Saut par EDF en 1994, la contamination des poissons carnivores a fortement augmenté dans ce site. Le lac du barrage se comporte probablement comme une formidable usine à méthyler le mercure (Données tirées de Richard et al.⁹).

fin de chaîne alimentaire. Si des valeurs de l'ordre de 12 µg de mercure par gramme de tissu sont relevées dans les cheveux des hommes, quelles peuvent être les doses contaminantes chez les animaux se nourrissant exclusivement de poissons ? Ces vertébrés piscivores (loutres, martins-pêcheurs, etc.) sont-ils aujourd'hui affectés par des symptômes dégradants (atteintes neurologiques précoces touchant plus particulièrement les systèmes moteur et visuel) tels que ceux mis en évidence chez certains Amérindiens ?

La loutre (*Lontra longicauda*), un mustélide piscivore qui probablement accumule beaucoup de méthyl-mercure en rapport avec la pollution de l'écosystème aquatique.





Le caïman rouge, une autre victime du mercure ?

Les analyses faites à Petit-Saut par les biologistes du laboratoire Hydreco sont parmi les rares à nous renseigner sur les niveaux de contamination en mercure chez les poissons de Guyane. Richard et al.^{7,8} ont étudié les poissons, les sols et les sédiments dans différents bassins, en particulier celui du fleuve Sinnamary. Ces auteurs ont montré une contamination mercurielle beaucoup plus forte chez les poissons carnivores (en moyenne 0,5 µg/g) que chez les espèces non-carnivores (moyenne de 0,05 µg/g). Les concentrations en mercure du foie des poissons sont 1,2 fois plus élevées que celles mesurées dans les muscles. Les standards européens pour la consommation humaine fixent une limite à 1 µg/g dans les aliments pour les espèces carnivores ; selon cette norme, 5 % des poissons carnivores (14 spécimens sur 298) analysés par Richard et al.⁷ seraient impropres à la consommation*. Parmi les autres enseignements de ces recherches, il faut mentionner une forte hétérogénéité spatiale de la contamination par le mercure : les poissons carnivores du fleuve Sinnamary (beaucoup d'orpaillage) ont une teneur moyenne de 0,6 µg/g alors que ceux provenant de la rivière Montsinéry (pas d'orpaillage actuellement) ont une teneur de 0,1 µg/g de muscle.

S'il fallait une conclusion...

Dans son rapport au Premier Ministre, Madame Taubira-Delannon émet une série de recommandations particulières qui, à nos yeux, doivent être prises très au sérieux par les autorités locales, régionales et nationales. La priorité concerne la protection de la santé publique. Mme Taubira-Delannon veut aussi stimuler la concertation avec les collectivités locales pour faire progresser le débat public, et

nous pensons que l'avis des Amérindiens, tels que représentés par leurs associations (FOAG), est le plus important. Parmi d'autres recommandations, nous retiendrons celles qui visent à maîtriser et réduire les dommages sur l'environnement : établir un état des lieux, décider par concertation et délibération publique du niveau de risques acceptable, poursuivre l'effort de minimisation des impacts, contenir les conditions d'accès aux sites aurifères, actualiser

la législation sur les concessions, garantir financièrement la réhabilitation des sites d'orpaillage, et stabiliser la législation sur les barges et dragues.

Ces recommandations sont saines et ambitieuses, et il faudra le soutien de toutes les composantes actives de la société civile pour convaincre les autorités de faire respecter les lois et d'assumer leurs responsabilités. C'est le souhait que nous formulons en guise de conclusion.

F. C., H. G. et R. L.G.

* Notons que l'OMS est plus sévère, considérant 0,5 µg de mercure par gramme de tissu comme la limite supérieure autorisée à la consommation.

Bibliographie

- 1- **Taubira-Delannon C.** 2000. *L'or en Guyane : éclats et artifices*. Rapport à Monsieur le Premier Ministre. La Documentation française, Paris. 157 p. <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/BRP/notices/004001895.html>
- 2- **Vazquez-Lopez R.** 2001. Géologie et potentialités minérales de la Guyane. In *"Guyane ou le voyage écologique"* (C. Richard-Hansen et R. Le Guen, Eds), pp. 242-247. Édition Roger Le Guen, Kourou (Guyane).
- 3- **Orru J.F.** 1998. L'activité aurifère dans la commune de Maripasoula : impact écologique et humain. *JATBA, Revue d'ethnobiologie*, 40 : 147-166.
- 4- **FOAG**, 2001. Lettre recommandée au Doyen des juges d'instruction de Cayenne. 15 janvier 2001, 3 p.
- 5- **Grasmick C., Cordier S., Fréry N., Boudou A. et Maury-Brachet R.** 1998. La pollution mercurielle liée à l'orpaillage en Guyane : contamination des systèmes aquatiques et impact sanitaire chez les Amérindiens du Haut-Maroni. *JATBA, revue d'ethnobiologie*, 40 : 167-179.
- 6- **Hansen E. et Richard-Hansen C.** 2000. *Faune de Guyane : guide des principales espèces soumises à réglementation*. Éditions Roger Le Guen, Gariès (France).
- 7- **Richard S., Arnoux A., Cerdan P., Reynouard C. & Horeau V.** 2000. Mercury levels of soils, sediments and fish in French Guiana, South America. *Water, Air and Soil Pollution*, 124 : 221-244.
- 8- **Richard S., Arnoux A., Cerdan P., Reynouard C., Horeau V. et Vigouroux R.** 2002. Influence of the setting up of a man-made lake on mercury levels in the flesh of fish in a neotropical habitat : the Sinnamary river (French Guiana). *La Terre et la Vie (Revue d'écologie)*, sous presse.